



Aide-Solidarité envers les Demandeurs

d'Asile de l'Ain

Maison de la Vie Associative

2 bd Joliot-Curie 01006 Bourg en Bresse Cedex

Association reconnue d'intérêt général

assoc.asda@yahoo.com

Un coup de main : La main sur le cœur et le cœur sur la main

Essayons d'être un peu original en ce début d'année. ! Et disons le tout net : pour que l'ASDA puisse faire le mieux possible son travail d'accompagnement et de soutien auprès des demandeurs d'asile, il lui faut et des mains et de l'argent.

La main sur le cœur

L'ASDA, domiciliée à la Maison de la Vie Associative à Bourg en Bresse, trouve elle-même asile depuis 2005 auprès de Caritas (Délégation départementale du Secours Catholique de l'Ain) et est hébergée au 2 rue Largillière à Bourg en Bresse. Deux demi-journées par semaine (les mardis et vendredis matin), les demandeurs d'asile y sont accueillis par des bénévoles qui écoutent, font le point sur leur situation en repérant là où ils en sont de leur parcours labyrinthique, en jonglant avec les sigles et en se demandant comment ces personnes venues d'Asie, d'Afrique, du Moyen Orient... peuvent y comprendre quelque chose quand nous les autres bénévoles avons grand peine à nous y retrouver.

Bref, vous l'avez compris, il nous faut des mains pour accueillir, des mains pour écrire, argumenter, prouver et convaincre et des mains pour faire un café En y mettant un peu de cœur. La main sur le cœur.

Le cœur sur la main

L'ASDA vit d'aumône et sans aumône, pas d'ASDA. La totalité de nos dépenses d'hébergement est donc prise en charge par le Secours Catholique (loyer, chauffage, électricité, abonnement internet...). Restent nos dépenses de fonctionnement que nous réduisons à un strict minimum. Avec quatre postes principaux

- Les indemnités d'interprétariat que nous donnons aux personnes albanophones qui sont présentes aux permanences les mardi et vendredi matin. (10€ par permanence)

- Les indemnités que nous versons aux interprètes pour réaliser les entretiens avec les demandeurs d'asile pour leur recours à la Cour Nationale du droit d'Asile (CNDA) (20€ de l'heure). Nous devons quelquefois faire appel à des professionnels quand nous n'avons pas dans notre réseau de bénévoles pour telle langue ou dialecte. : là, c'est le prix fort... (30à 50 € de l'heure).
- Les traductions de documents officiels en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux pour les recours à la CNDA. Compte-tenu de nos difficultés, nous ne pouvons le faire aujourd'hui qu'exceptionnellement, alors que les besoins sont évidents pour les personnes (en situation de ré-examen par exemple) qui n'ont plus l'Allocation pour Demandeurs d'Asile.
- Enfin, le poste des photocopies (photocopieuses, feuilles et cartouches d'encre). Nous n'avons d'autre choix que de faire des dossiers papier pour que les différents bénévoles qui assurent les permanences puissent suivre ces dossiers, les décisions prises et y apporter des réponses adéquates.

Dans ce sens, toute aide matérielle et financière sera la bienvenue. Chèque bancaire ou postal à l'ordre de ASDA

Nous ne pouvons pas terminer sans rappeler les raisons de fond qui pourraient vous motiver pour nous donner justement un coup de main.

Alors

- si vous pensez que toute personne, au regard de la Convention de Genève que la France a ratifiée, doit pouvoir effectivement demander l'asile, dans le respect du Droit.
- si vous pensez que la distinction entre réfugié économique et demandeur d'asile n'a tout simplement aucun sens et que seules les institutions ad hoc (OFPRA et CNDA) sont légitimes et habilitées à reconnaître le statut d'asile.
- si vous pensez qu'aujourd'hui et plus encore demain, les frontières sont et seront indéfinissables entre réfugiés politiques, économiques, sociaux, environnementaux, climatiques (et les conséquences sur l'habitat, l'alimentation...), tant toutes ces catégories sont imbriquées et inter-agissent au point de se fondre et se confondre.
- si vous pensez que les migrations sont non seulement inévitables mais qu'elles ont aussi nécessaires et même souhaitables, dès lors qu'elles sont bien gérées et respectueuses des droits de l'homme...

Alors, nous vous attendons avec plaisir pour nous rejoindre et/ou nous soutenir matériellement et/ou financièrement. L'ASDA est reconnue d'intérêt général et ouvre droit à la réduction d'impôts.

Janvier 2019

P. MAISTRE

Président